



COMMUNE DE HOHROD

**RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ
DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT
ANNÉE 2019**



Rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'assainissement pour l'exercice 2019
présenté conformément à l'article L 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales et au
décret du 2 mai 2007

SOMMAIRE

INTRODUCTION :	3
1. CARACTÉRISATION TECHNIQUE DU SERVICE	3
1.1. PRÉSENTATION DU TERRITOIRE DÉSSERVI	3
1.2. GESTION DU SERVICE ET MODE DE GESTION	4
1.3. ESTIMATION DE LA POPULATION DÉSSERVIE	4
1.4. NOMBRE D'ABONNEMENTS	4
1.5. AUTORISATION DE DÉVERSEMENT D'EFFLUENTS D'ÉTABLISSEMENTS INDUSTRIELS AU RÉSEAU DE COLLECTE DES EAUX USÉES	4
1.6. LINÉAIRES DE RÉSEAU DE COLLECTE	4
1.7. OUVRAGES D'ÉPURATION DES EAUX USÉES	4
2. TARIFICATION DE L'EAU ET RECETTES DE SERVICE	5
2.1. MODALITÉS DE TARIFICATION : <i>Délibération du 22 mars 2019</i> – ANNEXE 1	5
2.2. FACTURE TYPE D'ASSAINISSEMENT pour 100 m ³ – ANNEXE 2	5
2.3. RECETTES	5
2.4. ÉVOLUTION DES TARIFS REDEVANCES (Commune et ABRM)	5
2.5. INSTITUTION DE LA PARTICIPATION POUR LE FINANCEMENT DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF	6
3. FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS	6
3.1. MONTANTS FINANCIERS	6
3.2. ÉTAT DE LA DETTE DU SERVICE	6
3.3. AMORTISSEMENTS	6
3.4. PROJETS À L'ÉTUDE EN VUE D'AMÉLIORER LA QUALITÉ DU SERVICE	6
3.5. PROGRAMME PLURIANNUEL DE TRAVAUX	6
4. INDICATEURS DE PERFORMANCES	7
4.1. TAUX MOYEN DE RENOUVELLEMENT DES RÉSEAUX	7
4.2. TAUX DE DÉSERTE POUR DES RÉSEAUX DE COLLECTE DES EAUX USÉES	7
4.3. INDICE DE CONNAISSANCE ET DE GESTION PATRIMONIALE DES RÉSEAUX DE COLLECTE DES EAUX USÉES	7
4.4. CONFORMITÉ DE LA COLLECTE DES ÉFFLUENTS	7
4.5. CONFORMITÉ DES ÉQUIPEMENTS DES STATIONS D'ÉPURATIONS	7
4.6. CONFORMITÉ DES OUVRAGES D'ÉPURATION	7

INTRODUCTION :

Le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) est un document produit tous les ans par le service assainissement pour rendre compte aux usagers du prix et de la qualité du service rendu pour l'année écoulée.

C'est un document public (dès lors qu'il a été validé par le Conseil municipal) qui répond à une exigence de transparence interne, mais également à l'utilisateur, lequel peut le consulter en mairie

Le contenu et les modalités de présentation du rapport sont réglementés ; depuis 2007 les indicateurs de performance des services sont également obligatoires

1. CARACTÉRISATION TECHNIQUE DU SERVICE

1.1. PRÉSENTATION DU TERRITOIRE DÉSSERVI

La Commune a engagé en 1987 une étude d'aptitude à l'assainissement. Les conclusions formulées ont permis de dégager le schéma suivant :

- Réalisation d'un assainissement collectif dans la partie basse de HOHROD avec raccordement à la station d'épuration de Colmar
- Traitement de la partie haute, correspondant au HOHRODBERG, par assainissement autonome regroupé

La Commune a conclu, en juin 1990, avec l'Agence Bassin Rhin Meuse, un contrat pluriannuel d'assainissement pour le Hohrodberg. Le programme de ce contrat prévoyait la réalisation de 13 filières, et l'étalement des travaux sur 7 ans, de 1990 à 1996.

Vu l'importance des travaux, l'ensemble du programme sera réalisé en 8 tranches sur la période 1990-1999

Les travaux d'assainissement de HOHROD village ont, quant à eux, été réalisés de 2000 à 2005.

1.1.1. DESCRIPTION DU RÉSEAU HOHRODBERG

Les cinq premières filières, programmées sur 3 ans, de 1990 à 1992, ont été réalisées conformément au contrat :

- Secteurs 5 et 13 (Am Wald et Panorama) : travaux réceptionnés en mai 1991
- Secteurs 4, 10 et 12 (Mittelhohrodberg et Champenoise) : réception en octobre 1993

Une révision du schéma, tant au point de vue technique que financier (réactualisation des coûts) s'est avérée nécessaire. Un avenant au contrat avec l'Agence bassin Rhin Meuse a été signé. Ont suivi les réalisations des :

- Secteurs 1 et 11 (Barraba), effectués en deux tranches, à savoir en 1994 et 1995
- Secteurs 2 et 3 (Kleinbruch) en 1995 et début 1996, réception en 07/1996
- Secteurs 7 et 8 (Dafsaecker) : début des travaux fin 1997, achèvement des travaux en mars 1998, réception en 06/1998
- Secteurs Hirsbraechlé, Route du Linge + 2 maisons isolées : début des travaux 09/1998, réception en 06/1999

1.1.2. DESCRIPTION DU RÉSEAU HOHROD

La réalisation de l'assainissement collectif à HOHROD a eu lieu selon le schéma suivant :

- 2000 : Tranches 1 et 2 du programme des travaux 1998/2001 : lieu-dit Weier, route de Weier et rue Principale
- 2001 : Tranches 3 et 4 du programme d'assainissement : rue principale, chemin du Groth, chemin du Kuhsbach, secteur du Kuhsbach, chemin des Prés.
- 2003 : Engagement dans un nouveau programme bi-annuel d'assainissement qui devrait ainsi permettre de couvrir la presque totalité du village
- 2004 : rue du Village, chemin du Rot, chemin des Pâturages
- 2005 : chemin du Langaeckerlé, Langaerckerlé –est et Langaeckerlé – lieu-dit Bungerten

Il reste à ce jour seulement 13 immeubles sur le ban communal qui pour des raisons techniques ou d'éloignement par rapport au réseau collectif n'ont pu être branchés ou pris en compte dans le schéma global d'assainissement.

- 2010 : extension du réseau d'assainissement en vue du branchement du hangar communal. Travaux en régie communal et intervention de l'entreprise KEMPF Jean Claude de Hohrod. Longueur de la nouvelle conduite : 150 ml

1.2. GESTION DU SERVICE ET MODE DE GESTION

Le service public de l'assainissement est géré en régie communale.

1.3. ESTIMATION DE LA POPULATION DÉSSERVIE

- Population municipale 2017 : 365
- Population comptée à part 2017 : 12
- **Population totale 2017 : 377**

Les populations légales millésimées 2017 entrent en vigueur le 1^{er} janvier 2020. Elles sont calculées conformément aux concepts définis dans le décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population, modifié par le décret n° 2019-1302 du 5 décembre 2019.

1.4. NOMBRE D'ABONNEMENTS

Le nombre d'abonnements au cours du deuxième semestre de l'année 2019 était de 192.

1.5. AUTORISATION DE DÉVERSEMENT D'EFFLUENTS D'ÉTABLISSEMENTS INDUSTRIELS AU RÉSEAU DE COLLECTE DES EAUX USÉES

Sans objet.

1.6. LINÉAIRES DE RÉSEAU DE COLLECTE

Total linéaire réseau d'assainissement (hors branchements) : **4 956 ML**

1.7. OUVRAGES D'ÉPURATION DES EAUX USÉES

À HOHROD : Néant

AU HOHRODBERG :

Tranche	Prétraitement	Traitement	Evacuation
Secteur DAFSAECKER	Fosse toutes eaux 20 m ³	Tertre drainé 190 m ²	Tranchées d'infiltration 60 m * 0.5 m
Secteur 6 KLEINBRUCH	Fosse toutes eaux 26 m ³	Tertre drainé	Tranchées d'infiltration
Secteur 8 Route du LINGE	Fosse toutes eaux 12.5m ³	Lit filtrant drainé Vertical 75 m ²	Tranchées d'infiltration
Secteur 3 CHAMPENOISE	Fosse toutes eaux 23 m ³	Epanrages 200 m ²	
Secteur 5 Mittelbergmatten	Fosse toutes eaux	Epanrages 220 m ²	
Secteur 13 Restaurant PANORAMA	Fosse toutes eaux 30 m ³	Epanrages 300 m ²	
Secteur 4 Mittel Hohrodberg	Fosse toutes eaux 23 m ³	Epanrages 220 m ²	
Secteur 10 Hôtel ROESS	Fosse toutes eaux 25 m ³	Epanrages 250 m ² 4 * 62.5 m ²	
Secteur BARRABA	Fosse toutes eaux 36 m ³	Epanrages 250 m ² 8 * 31.5 m ²	

2. TARIFICATION DE L'EAU ET RECETTES DE SERVICE

2.1. MODALITÉS DE TARIFICATION : Délibération du 22 mars 2019 – ANNEXE 1

2.2. FACTURE TYPE D'ASSAINISSEMENT pour 100 m³ – ANNEXE 2

2.3. RECETTES

Redevance Assainissement 2019 en €			
	Prélevés	Non prélevés	Total
Semestre 1	6 829.20	486.72	7 315.92
Semestre 2	7 837.92	626.40	8 464.32
Total			15 780.24

La recette de la redevance d'assainissement pour l'année 2019 s'élève à 15 780,24 €.

2.4. ÉVOLUTION DES TARIFS REDEVANCES (Commune et ABRM)

	2015	2016	2017	2018	2019
Assainissement (Part Commune)	0.72	0.72	0.72	0.72	0.72
Pollution domestique (ABRM)	0.363	0.35	0.35	0.35	0.35
Modernisation de réseaux (ABRM)	0.274	0.233	0.233	0.233	0.233

2.5. INSTITUTION DE LA PARTICIPATION POUR LE FINANCEMENT DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

La loi de finances rectificative pour 2012 a institué la participation pour le financement de l'assainissement collectif, en remplacement de la participation pour raccordement à l'égout.

Cette nouvelle participation doit être instaurée en application de l'article L1331-7 du Code de la Santé Publique.

Par délibération du 08 juin 2012, le Conseil Municipal a décidé d'instaurer :

- **une participation**, à la charge des propriétaires de constructions nouvelles (1 logement) ou dans le cadre de création d'un logement dans des bâtiments anciens, transformés ou réhabilités soumise à l'obligation de raccordement, pour le financement de l'assainissement collectif **d'un montant de 3.050.- euros**

- **une participation**, à la charge des propriétaires de constructions existantes dont l'extension ou le réaménagement, dans le cas de la création d'un logement supplémentaire dans une maison existante, génère des eaux usées supplémentaires, pour le financement de l'assainissement collectif **d'un montant de 20.- euros par mètre carré de surface de plancher supplémentaire.**

En cas de construction d'un immeuble collectif, la participation eu titre de la PAC sera définie par délibération spécifique.

En 2019, un titre de recette « Participation assainissement collectif » d'un montant de 3 050 € a été émis.

3. FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

3.1. MONTANTS FINANCIERS

En 2019, aucun investissement n'a été réalisé.

3.2. ÉTAT DE LA DETTE DU SERVICE

Sans objet.

3.3. AMORTISSEMENTS

Montant de l'amortissement 2019 pour l'ensemble du réseau : **68 193.39 €**

2803	Frais d'études, de R&D	684.00 €
28156	Matériel spécifique d'exploit.	699.20 €
28158	Autres	66 810.19 €

3.4. PROJETS À L'ÉTUDE EN VUE D'AMÉLIORER LA QUALITÉ DU SERVICE

Les investissements réalisés dans la commune étant tous récents, aucun projet n'est à l'étude.

3.5. PROGRAMME PLURIANNUEL DE TRAVAUX

Sans objet.

4. INDICATEURS DE PERFORMANCES

4.1. TAUX MOYEN DE RENOUVELLEMENT DES RÉSEAUX

Sans objet.

4.2. TAUX DE DÉSSERTE POUR DES RÉSEAUX DE COLLECTE DES EAUX USÉES

Nombre potentiel d'abonnés de la zone relevant de l'assainissement collectif :

- HOHROD : 114
- HOHRODBERG : 81

Nombre d'abonnés desservis :

- HOHROD : 112
- HOHRODBERG : 80

Taux de desserte :

- HOHROD : 98.1%
- HOHRODBERG : 98.76%

4.3. INDICE DE CONNAISSANCE ET DE GESTION PATRIMONIALE DES RÉSEAUX DE COLLECTE DES EAUX USÉES

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de service est de **70 %**

4.4. CONFORMITÉ DE LA COLLECTE DES ÉFFLUENTS

La collecte des effluents est conforme.

4.5. CONFORMITÉ DES ÉQUIPEMENTS DES STATIONS D'ÉPURATIONS

Assainissement individuel regroupé – Les équipements sont conformes.

4.6. CONFORMITÉ DES OUVRAGES D'ÉPURATION

Assainissement individuel regroupé – La performance des ouvrages est conforme.